



MANNOL DPF Foam Cleaner 9694

DPF Nettoyant mousse est un outil professionnel pour le nettoyage et la restauration

l'efficacité des filtres à particules diesel (DPF) sans les démonter. Convient à tous les moteurs diesel, à la fois naturellement aspirés et turbocompressés équipés de ces filtres. Applicable aux moteurs diesel équipés et non équipés de systèmes de régénération automatique pour filtres à particules diesel. Convient à tous les âges.

Propriétés & #160;;

- Démarre le processus de régénération du filtre à particules. Encourage la combustion complète de la suie accumulée, la desserrer et agir comme catalyseur de combustion;
- Particulièrement efficace pour les véhicules fonctionnant en mode urbain et en saison froide;
- Rétablir la pleine capacité du filtre à particules;
- Restaurer la puissance du moteur d'origine en réduisant la résistance hydrodynamique du filtre. économise du carburant;
- Formule neutre. Il s'évapore sans trace et est retiré du filtre.
- Prolonge la durée de vie du filtre à particules et réduit le coût de fonctionnement de la voiture. Une utilisation régulière peut éliminer la nécessité de remplacer complètement le DPF;
- Réduit la toxicité des gaz d ' échappement.

Demande : Enlever l'un des capteurs de filtre à particules (pression ou température). Insérez le pistolet de pulvérisation dans l'orifice. Allumez le moteur et nettoyez au ralenti. Vaporiser périodiquement le contenu du ballon vers le filtre à particules pendant 10 secondes à intervalles de 3 à 5 secondes jusqu'à ce que le contenu soit épuisé. Arrêtez le moteur. Installez le capteur de filtre à particules en place. Vérifiez l'efficacité de nettoyage avec un testeur sur le support ou avec un entraînement d'essai. Après la régénération, assurez-vous que l'ordinateur de bord ne délivre pas de nouveau un code d'erreur. Gardez à l'esprit que dans certains cas, vous pouvez avoir besoin de supprimer les erreurs manuellement. Pour garder le filtre à particules propre, utilisez le nettoyant pour filtre Mannol 9994 à l'avenir entre les périodes de service.